

## Redonner le fleuve aux Québécois

Mémoire sur la mise en valeur du littoral du nord du fleuve présenté à la Commission de la Capitale Nationale lors de la consultation publique de l'automne 2000

par: Charles-Antoine Drolet  
Isabelle Drolet  
Richard Drolet

Notre mémoire portera sur cinq points:

- le désengorgement du centre ville en obligeant les camions à utiliser une route alternative
- la mise en valeur de l'ensemble du secteur par le développement d'un sentier pédestre en haut de la falaise
- le projet de réfection de la voie ferrée pour en faire une piste cyclable
- la réfection du boulevard au niveau du quai de Sillery
- le développement domiciliaire anarchique qui doit cesser

### Désengorgement du centre-ville

Le transport par camion qui utilise le boulevard Champlain et le centre-ville pour alimenter des industries comme la Daishowa et la Bunge doit cesser. Il n'est pas tolérable qu'une circulation lourde et aussi intense emprunte un secteur aussi touristique et attrayant, quand il existe une route d'accès alternative soit les boulevards de la Capitale et Henri Bourassa ou Dufferin-Monmorency. Une réglementation doit donc être proposée à la nouvelle municipalité pour que cette situation soit corrigée.

### Promenade du haut de la falaise

Grâce à la tolérance des communautés religieuses qui sont propriétaires des terrains, il est présentement possible de parcourir à pied le secteur église St-Michel de Sillery – domaine Catarauqui par un sentier charmant et champêtre qui longe le haut de la falaise et qui permet de découvrir de très belles perspectives sur le fleuve et ses rives. Nous suggérons de formaliser cet accès par des ententes avec les communautés religieuses concernées soit par la location à long terme soit par l'acquisition d'une bande de terrain qui suivrait ce tracé.

De plus, en faisant un petit effort, il serait possible à notre avis d'étendre le tracé de ce sentier vers l'est jusqu'aux Plaines d'Abraham, et de transformer notre promenade en véritable randonnée pédestre. Il est facile de compléter le premier segment de ce sentier en aménageant un accès du bois de Coulonge par la côte Gilmour via le ravin qui se trouve dans la courbe au pied de la côte. La sortie sud-ouest du bois de Coulonge peut à son tour permettre d'accéder à la rue Lemoine et, par cette rue, au cimetière St-Patrick. De là, il n'y a qu'un pas à faire pour atteindre le cimetière Mount Hermon, la rue des Voiliers et l'église St-Michel, mais ce pas présente de grandes difficultés qu'il va falloir résoudre par des ententes avec les propriétaires. Il faut en effet traverser les propriétés des Soeurs Ste-Jeanne d'Arc, du Montmartre canadien et de la maison d'habitation le Châtelain. Si une entente avec ces propriétaires n'est pas possible, un détour par le chemin St-Louis demeure une alternative acceptable. Il faut aussi que les responsables des cimetières en permettent l'accès, ce qui en soi n'est pas incompatible avec la mission de ces institutions. Il existe en effet de nombreux exemples de par le monde de cimetières en milieu urbain qui sont largement ouverts au public.

### Réfection de la voie ferrée

Pour faire en sorte de ne pas encombrer davantage le centre-ville par le trafic de camions déjà très important, nous préconisons de maintenir tous les liens ferroviaires qui desservent présentement le secteur

portuaire. Toutefois, si le CN retient l'option de n'utiliser que l'accès tunnel pour desservir le port, et que la voie ferrée existante peut être transformée en piste cyclable, nous préconisons de réaménager au préalable le remblai pour redonner vie au secteur résidentiel-champêtre qui avait été grandement affecté dans le passé par cette construction.

En effet, pour lui permettre de rejoindre les hauteurs de la gare de Ste-foy, le remblai de chemin de fer adopte une pente graduelle depuis le bas de la côte de Sillery, et il atteint un niveau relativement important dans le secteur de la maison des Jésuites. Nous suggérons d'enlever complètement ce remblai jusqu'au cran rocheux que le chemin du Foulon doit contourner à l'ouest de la maison des Jésuites, et de pourvoir ce nettoyage en faisant sauter l'abominable structure du viaduc situé au pied de la côte Gignac. De cette façon, on corrige une erreur du passé qui a voué à l'étouffement le secteur habité le long du chemin du Foulon, y compris le saccage du secteur de la maison des Jésuites. L'ensemble architectural de la maison des Jésuites et de sa voisine, le principal attrait de ce secteur, reprend son importance visuelle initiale.

Il faudra évidemment trouver une alternative au tracé de la piste cyclable qui se présentait sous de si faciles augures, mais ce ne sont pas les solutions qui manquent. On pourrait par exemple rejoindre le tracé de chemin de fer par la côte du Verger, où cet accès ne demanderait que des aménagements mineurs.

#### **Réfaction du boulevard au niveau du quai de Sillery**

Si la voie ferrée est abandonnée, il serait souhaitable que le viaduc du chemin de fer au niveau du quai de Sillery soit démoli pour redonner au secteur sa topographie initiale. Cette mesure aidera grandement à mettre en valeur ce secteur présentement écrasé par cette structure.

#### **Développement domiciliaire anarchique**

Sur le chemin du foulon, près de la côte du Verger, le développement domiciliaire anarchique se poursuit. La municipalité a permis la construction de condos de trois étages devant le secteur construit dominé par la maison de M.Lessard. Serait-il possible de contrôler ce développement indésirable jusqu'à ce que des décisions quant à l'aménagement de l'ensemble de la rive soient prises ?